



REPUBLIQUE DU CAMEROUN: HARCELEMENT JUDICIAIRE ET CONVOCATION
DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU CAMEROUN
(MRC), Pr. MAURICE KAMTO AINSI QUE DEUX AUTRES MEMBRES DU PARTI A
SAVOIR: M. ALBERT DZONGANG ET Me. ANDRÉ MARIE TASSA, PAR LE
COMMANDANT DE LA LÉGION DE GENDARMERIE DE L'OUEST À BAFOUSSAM.

Communiqué de presse REDHAC N°0038/12/07/2024

Douala-Cameroun, le 12 Juillet 2024: Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Cameroun ont appris la convocation du Président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), Pr. Maurice Kamto ainsi que deux autres membres du parti, Albert Dzongang (conseiller spécial de Maurice Kamto) et André Marie Tassa (secrétaire du bureau de la fédération régionale de l'Ouest) tous convoqués à la Légion de Gendarmerie de l'Ouest à Bafoussam.

Le 11 juillet 2024, selon les sources dignes de foi, Pr. Maurice KAMTO, Président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun, (MRC) est convoqué par la Légion de Gendarmerie de l'Ouest à Bafoussam.

selon Me Emmanuel Simh, vice-Président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) et avocat de Maurice Kamto, cette convocation ne mentionne ni plaignant, ni motif, bref rien de légal en soi.

Le 10 juillet 2024, deux autres cadres du parti étaient convoqués à Bafoussam: Me André Marie Tassa, secrétaire du bureau de la fédération régionale de l'Ouest du MRC, et Albert Nzongang, conseiller spécial de Maurice Kamto. C'est ainsi qu'ils se sont rendus à la légion de gendarmerie de l'Ouest à Bafoussam pour déférer à leur convocation.

Le 09 juillet 2024, la correspondance No 0692/3d/01/00 de constitution d'avocats avec demande de report de l'audition pour indisponibilité a été déposée à la légion de la gendarmerie de l'Ouest

Selon le commandant de légion, le colonel Abba Saibou, officier de policier judiciaire: "le procureur a demandé qu'ils n'entendent finalement personne" et les intéressés sont repartis sans plus d'explication sur l'enquête ouverte contre eux. Pas d'identification, pas de réception de la lettre de Constitution d'avocats, pas de consultation de dossier, pas de notification des faits soutenant les accusations pénales et ayant justifié l'ouverture des enquêtes, et jusqu'à ce jour, l'affaire reste toujours mystérieuse!

Même si la convocation ne laisse pas filtrer les motifs de ces appels, des sources proches du dossier soulignent "que cette convocation découle d'une plainte déposée par M. Noumba Joseph, un ancien militant du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) qui



affirmerai avoir dépensé pas moins de 80 million FCFA dans la région de l'Ouest pour promouvoir le MRC et qu'il souhaite rentrer en possession de sommes dépensées".

Dans le contexte pré-électoral actuel avec la présidentielle de 2025 qui arrive à grands pas, le vice-président du MRC Me Emmanuel Simh, estime que « *tout cela participe de l'intimidation des partis* ». Il parle d'une « *main manipulatrice* » et met en cause le Ministre de l'Administration Territoriale, M. Paul Atanga Nji.

Contacté, ce dernier répond que selon le rapport transmis par le préfet du département de la Mifi, il s'agit d'un délit de droit commun et qui concerne la justice et en aucun cas l'Administration Territoriale ne saurait connaître de cette affaire.

C'est la première fois que Maurice Kamto fait l'objet d'une convocation depuis septembre 2020. Il a sollicité un renvoi de sa convocation au mois d'août 2024 étant actuellement en Europe.

**De tout ce qui précède,
Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa
Coalition pays-Cameroun:**

- Condamnent avec fermeté la tentative d'arrestation et les traitements inhumains et dégradants infligés aux membres du parti politique MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun) dont certains croupissent encore dans les prisons et ce depuis septembre 2020 pour avoir simplement manifesté pacifiquement contre la mauvaise gestion du pays;
- Exigent purement et simplement l'abandon des convocations par le colonel de Légion de Gendarmerie de l'Ouest à Bafoussam;
- Dénoncent avec la dernière énergie l'archarnement juridique et judiciaire, les assassinats, les disparitions forcées, les arrestations et tentatives d'arrestations, les représailles à l'encontre des membres du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC).

**Aux autorités du Cameroun,
Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa
Coalition-pays Cameroun:**

- Tiennent pour responsable le Gouvernement en cas de disparition forcée des membres du Mouvements pour la Renaissance du Cameroun et tout autre parti politique d'opposition;
- Demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale du Pr. Maurice KAMTO, M. Albert Dzungang, Me André Marie Tassa ainsi que les membres de leurs famille;



- Exigent que cessent toutes formes d'intimidations sur les membres des partis politique ainsi que les Défenseur(e)s des Droits Humains, qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains;
- Exhortent de continuer à respecter les conventions et instruments régionaux et internationaux librement ratifiés relatifs aux droits humains, aux syndicats, aux partis politiques et aux Défenseur(e)s des Droits Humains au Cameroun.

Enfin,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun, recommandent à respecter scrupuleusement:

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP);
- la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG);

SUIVEZ NOUS:

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook :RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac.info

We Defend